

service. On n'essaie jamais d'y faire des "ventes à sacrifices." Elle a des tas de marchandises qui "reviennent à la mode tous les sept ans," et qu'elle n'espère jamais vendre, si ce n'est à une compagnie d'assurance. On peut l'admirer comme relique historique, mais on ne la citera pas comme exemple à suivre.

Il est incontestable que le système des courts crédits est devenu le plus en vogue aujourd'hui. Ce seul fait comporte une excellente recommandation. Faites bien connaître cette règle, imprimez-la sur vos factures et suivez-la fidèlement. Personne ne vous en blâmera. Personne ne peut s'offenser de la mise en pratique de sains principes commerciaux. Ne vous excusez jamais lorsque vous collectez un compte échu. Que tout le monde sache que c'est votre manière de faire les affaires, vous arriverez ainsi à faire entrer cette manière dans l'usage courant de votre clientèle qui ne s'en étonnera ni s'en offensera jamais.—(J. J. Daly, dans le *Dry Goods Reporter*.)

Bouches d'Égout.

Un rapport du comité des finances recommande, dit-on, qu'une somme d'environ \$20,000 soit payée à Percival W. St-George, ingénieur de la ville pour ses droits d'inventeur des bouches d'égout actuellement en usage à Montréal, et qu'une *royalty* assez considérable lui soit payée à l'avenir pour chaque nouvelle bouche d'égout de son système posée par la ville.

Beaucoup de contribuables étaient sous l'impression que, lorsque les appointements de M. St-George ont été portés à \$5,000 par année, il avait été entendu que M. St-George ne recevrait aucune autre compensation pour ses droits d'inventeur des fameuses bouches d'égout. Nous ne partageons pas cette douce illusion et l'on voit que nous étions dans le vrai.

Maintenant, nous demanderons au comité que cela concerne, avant de lier la ville vis à vis de M. St-George, de vouloir bien s'enquérir d'un fait qui nous a été affirmé par des personnes très compétentes; celui-ci; que les bouches d'égout que M. St-George prétend avoir inventées et pour lesquelles il a pris un brevet d'invention à Ottawa, étaient depuis plusieurs années en usage à Paris avant la date de ce brevet, étaient par conséquent tombées dans le domaine public et que, par suite, le brevet de M. St-George serait absolument sans valeur?

Il nous semble que cela pourrait être facilement démontré et que, dans l'état actuel des finances civiles, l'économie qui résulterait de cette démonstration vaudrait la peine qu'on fit une enquête.

Les nouvelles officielles des pêcheries de saumon dans la Colombie Anglaise disent que la mise en conserve cette année sera en déficit; ce résultat est dû probablement à une entente entre les fabricants de conserves, car le saumon paraît aussi abondant que de coutume.

ÉPICERIES

Le Pacifique Canadien offre un tarif de transport très réduit pour des essais d'exportation des poissons salés, fumés et en conserve des provinces maritimes à Sydney, Australie.

Le sultan Seyed Saïd ben Sultan, en 1830, introduisit dans son royaume Zanzibar, la culture du giroflier, et maintenant les clous de giroflier de Zanzibar sont considérés supérieurs à tous les autres qui sont dans le marché.

M. Charles P. Hébert, de la maison Hudon, Hébert & Cie, est parti pour un voyage de plusieurs mois en Europe.

Malgré le Phylloxera, la vigne, en France, promet une récolte très abondante et précocée. Dans certaines régions, la barrique coûtera plus cher que le vin.

Il y a trente ans, la graine de coton était considérée comme un déchet et on n'en tirait parti—les plus ingénieux—que comme combustible. Aujourd'hui, on en tire pour \$16,000,000 d'huile de coton, pour \$8,000,000 de tourteau, et la "balle" est vendue pour \$1,000,000 de plus.

La reine d'Angleterre ne se sert que de la variété "Orange Pokoe" pour son thé et, le plus souvent, elle le fait elle-même. La princesse de Galles prend le thé à la russe, avec un citron au lieu de sucre et de lait.

Un confrère publie un article célébrant les mérites de la gomme d'épinette comme spécifique pour la dyspepsie. Nous sommes disposés à en croire une bonne partie, car nous avons nous-mêmes vu faire l'expérience. Chiquer de la gomme après les repas, paraît aider la digestion des dyspeptiques, *chimiquement* en provoquant une sécrétion plus abondante de salive et *physiquement* en excitant le fonctionnement des nerfs vaso-moteurs qui transmettent le suc gastrique à la masse des aliments contenus dans l'estomac.

D'après l'apparence des marchés de l'est, le riz va être un peu plus cher cette année. Cet article est devenu très rare en Angleterre et des négociants anglais ont dû aller s'approvisionner sur le continent. Si la guerre se déclarait définitivement entre le royaume de Siam et la France, un des pays producteurs verrait ses exportations suspendues ce qui ne rendrait pas le marché plus facile.

La récolte de raisins de Valence donne, dit-on, de très belles espérances pour cette année.

La récolte de vin en France sera, d'après les apparences, la plus forte qu'on y ait vu depuis que le phylloxera a commencé ses ravages.

Les États-Unis consomment 9 livres de café par tête par année; cette consommation n'est dépassée que par deux pays: la Hollande et la Belgique.

Une maison de New-Bedford, Mass., fabrique des balances (bascules) qui font le calcul du coût en pesant l'article. Ainsi, d'une seule opération on trouve, par exemple, qu'une tinette de beurre pèse 50 livres, à 16c ce qui donne \$8.00.

Les thés de diverses maisons sont distingués par différentes marques. Vous trouvez dans les magasins de gros des bannières en soie avec des réclames en broderies de couleur vantant les qualités du thé "Owl Chop," "Elephant Chop," etc. La première fois qu'on voit ces réclames on se demande quelle relation une "chop" ce qui traduit de l'anglais, la langue de la réclame, en français, voudrait dire une "côtelette" peut avoir avec le thé. En lisant la littérature de cette ligne de commerce on devine bientôt que cette "chop" veut dire tout simplement une "marque de commerce."

Le vapeur "Empress of China" arrivé la semaine dernière à Vancouver, avait un chargement de 1,850,000 livres soit 925 tonnes de thé.

Le saumon canadien en conserve a une bonne demande pour l'Europe et les acheteurs européens paient de meilleurs prix que les américains.

De la réglementation nécessaire du droit de grève

ET DE LA RESPONSABILITÉ PÉCUNIAIRE, INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE, POUR LA RUPTURE DES CONTRATS.

(suite)

Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que, sous prétexte de grèves, on ne se livre pas à d'audacieuses et colossales ruptures de contrat, de manière à détruire des organismes industriels qui ont coûté des années à édifier.

Quelle sera, nous dira-t-on, la sanction? Dans certains cas, elle très simple. Il est de nombreux organismes industriels où les ouvriers permanents fournissent des cautionnements ou subissent des retenues pour pensions de retraites, etc.; dans ce cas, si les ouvriers se mettent en grève, sans respecter les délais d'usage, l'indemnité du patron doit s'effectuer, de plein droit, sur ces cautionnements et sur ces retenues; les grévistes en rupture de contrat paieront à l'organisme industriel une somme équivalente au nombre de journées pendant lequel ils eussent dû continuer l'ouvrage avant de faire grève.

Dans le cas où il n'y a ni cautionnements, ni retenues sur les salaires nous n'hésitons pas à dire pour prévenir ce criant et dangereux abus de rupture du contrat sous le nom de grève, on doit introduire cette pratique, qui ne sera nullement défavorable à l'ouvrier en fin de compte, de constituer graduellement une sorte de cautionnement de ce genre. Bien loin que la loi doive condamner ces mesures de précautions, il convient qu'elle les reconnaisse et les encourage, comme les seules qui soient de nature à maintenir la loyauté dans les rapports et dans les différends entre patrons et ouvriers.

D'autre part, les syndicats ont maintenant une existence reconnue par la loi, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des actes délictueux ou quasi-délictueux qu'ils suscitent et auxquels ils s'associent. Indépendamment de la responsabilité individuelle de chaque ouvrier, comme de chaque patron, dans le cas de rupture de contrat, il convient que les syndicats qui ont provoqué et dirigé ces actes aient aussi une responsabilité supplémentaire sur leur avoir propre.

Nous savons que dans ces temps d'émulation, de courtoisie électorale, il y a peu de chances que des mesures de ce genre, si justes soient-elles, obtiennent l'appui des pouvoirs publics et qu'on y conforme la législation si on avait quelque doute sur la signification des lois présentes à cet égard. Mais nous ne parlons pas seulement pour l'heure qui passe mais nous parlons pour l'avenir durable.

La pratique actuelle des grèves est nous l'avons dit, une monstruosité; ce n'est plus une lutte loyale, dans des conditions égales; c'est une série de surprises s'appuyant d'un côté, sur la rupture la plus évidente des contrats et, de l'autre côté, sur l'intimidation la plus éhontée. Nul organisme industriel ne pourrait résister à la longue à un régime aussi contraire au principe général d'équité et au principe économique de la continuité d'action. Tôt ou tard, il faudra mettre les grèves d'accord avec le respect des contrats. Cela est du plus haut intérêt social; nous prenons ce terme d'intérêt social dans le vrai sens qu'il doit avoir et que les politiciens paraissent ignorer à savoir l'intérêt commun de la société prise dans son exemple.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LA QUESTION DE L'ARGENT

LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT DES INDES ET LEURS CONSÉQUENCES PROBABLES DANS LE MONDE.

(De l'Économiste Français.)

Les mesures qui viennent d'être adoptées par le gouvernement des Indes au sujet du régime monétaire de ce vaste pays, peuvent compter parmi les plus importantes qui puissent affecter les relations économiques entre les nations.

Nos lecteurs n'ont pas perdu de